

Délibération n° 2019-03-07

 Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 20 juin 2019

Objet

 Actualisation du
 tableau des effectifs

Rapporteur

IGONIN Bernard

Date de convocation

13 juin 2019

**Date d'affichage du
compte rendu**

28 juin 2019

**Nombre de
conseillers**

 En exercice : 125
 Présents : 81
 Votants : 90
 Pour : 90
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
		COLLET Jean-Pierre
THEVENET Émilie (S)	CORRE Jean-Marie	
COSTE Yves	COSTON David	COSTON Marie
CREGUT François		DABERT Jean-Claude
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	
	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel	FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	FARGEIX Jeanine (S)
GAUDRIAULT Damien		
		GRÉGOIRE Nathalie
		GUILLAUME Julien
		IGONIN Bernard
JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc	MAGAUD Hervé (S)
	LOUBINOX Nathalie (S)	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude		
NUÑEZ Aurélia	OLIVIER Christian	
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		
POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)	

Absents ayant donné pouvoir (9) : CORREIA Emmanuel à BACQUET Jean-Paul, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GUEUGNOT Jean-Pierre à RAVEL Pierre, LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, PAILLONCY Brigitte à BARRÉ Annick, PÉTHEIL Sandra à BLANJARD Michel, POMEL Michel à DYNDAIS Éric, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, GARNAVAULT Philippe, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ZANIN Nathalie.

Absents (35) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARTHOMÉUF Serge, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BESSON Jean-Louis, BONNAFOUX Daniel, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, GAUTHIER Isabelle, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GOYON Guy, GREGORIS Cécile, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MEALLET Roger-Jean, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NICOLLET Michel, NÔ Lucien, ROCHE Roger, RODDIER Gilles, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

VU l'avis des commissions administratives paritaires placées auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme en date du 23 mai 2019 ;

VU l'avis du comité technique en date du 06 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics, et qu'il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT que ce dernier doit être ajusté notamment lors de créations d'emplois en lien avec la mise en place d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau besoin ou à l'inverse de suppressions d'emplois en cas de réorganisation des services ou de disparition d'un besoin, et que sa mise à jour est réalisée par délibération après avis du comité technique ;

CONSIDÉRANT qu'il convient également d'adapter le tableau des effectifs de la communauté d'agglomération pour prendre en compte les évolutions de carrière actées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines de la communauté d'agglomération ;

CONSIDÉRANT que la présente adaptation du tableau des effectifs a notamment pour objet de procéder à la création des postes nécessaires à la nomination des agents au titre de l'avancement de grade après inscription au

tableau annuel d'avancement et au titre de la promotion interne après inscription sur liste d'aptitude par le Centre de gestion, et qu'ainsi, 13 postes (1 poste de catégorie A ; 1 poste de catégorie B et 11 postes de catégorie C) sont créés afin de permettre les nominations validées, et qu'en parallèle, les postes actuellement occupés par ces mêmes agents sont supprimés ;

CONSIDÉRANT qu'en complément, le tableau des effectifs est adapté pour prendre en compte les besoins de recrutement résultant de besoins temporaires ou saisonniers, ainsi que de l'évolution de l'organisation des services et notamment :

- ✓ la création pour l'ensemble des services des postes non permanents nécessaires pour assurer les accroissements temporaires d'activité tel que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- ✓ pour la **Direction du Management et des Ressources Humaines** :
 - la création d'un poste permanent de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe pour l'emploi de conseiller en prévention des risques professionnels suite au départ par voie de mutation d'un agent de catégorie C ;
 - la création d'un poste permanent d'adjoint territorial administratif pour l'emploi d'assistante de direction suite au départ par voie de mutation interne d'un agent de catégorie B ;
- ✓ pour la **Direction Générale du Territoire** :
 - la création ou la transformation de postes permanents en lien avec la préparation de la rentrée 2019/2020 et les besoins identifiés pour la mise en œuvre de la politique d'enseignement musical de la communauté d'agglomération ;
 - la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet pour l'emploi de référent courrier en anticipation d'un départ en retraite ;
- ✓ pour le **Pôle Services techniques** :
 - la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour l'emploi d'agent technique polyvalent dans le cadre de la pérennisation d'un besoin satisfait actuellement dans le cadre d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi au titre du dispositif parcours emploi compétences ;
- ✓ pour le **Pôle Solidarité** :
 - la création de deux postes d'agent social à temps non complet 27/35^{ème} pour l'emploi d'auxiliaire de vie sociale suite au remplacement de plusieurs départs en retraite intervenant au cours de l'année ;
- ✓ pour le **Pôle Économie et Attractivité** :
 - la création d'un poste d'ingénieur territorial pour l'emploi de chargé de mission économie en charge du marketing territorial et des zones d'activité suite à l'aboutissement du processus de recrutement et en substitution du poste d'attaché territorial précédemment créé ;
- ✓ pour le **Pôle Aménagement durable de l'Espace** :
 - la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour l'emploi d'instructeur des autorisations du droit des sols pour renforcer l'équipe au regard de la montée en puissance de l'activité prise en charge par le service commun et en anticipation d'un départ à la retraite ;
- ✓ pour le **Pôle Mobilité et Cadre de Vie** :
 - la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour l'emploi de chargé de mission cadre de vie et maisons de services et d'un poste d'adjoint administratif territorial pour l'emploi de gestionnaire de maison de service pour renforcer les moyens humains consacrés à la mise en œuvre des politiques publiques afférentes ;

✓ pour le **Pôle Enfance Jeunesse et Sport** :

- la création des postes permanents nécessaires pour l'exercice de la compétence accueil périscolaire dans les accueils ou garderies où les mises à dispositions de service prennent fin ou ceux où l'encadrement est renforcé dans la perspective de la déclaration des dites garderies, ainsi que la pérennisation de l'emploi de responsable de secteur sur cette partie du territoire ;
- la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour l'emploi de gestionnaire d'espaces jeunes en lien avec la pérennisation de cette politique sur une antenne du territoire ;
- la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet pour l'emploi d'éducateur sportif en charge des activités de pleine nature en lien avec le développement de cette thématique sur le territoire ;

CONSIDÉRANT qu'au titre de la valorisation des politiques d'insertion par l'emploi, il est proposé de procéder à des recrutements dans le cadre du dispositif parcours emplois compétences (PEC) qui s'est substitué aux contrats aidés depuis le 1^{er} janvier 2018, à raison d'un emploi au sein de la Direction du management et des ressources humaines et d'un emploi au sein du service des moyens généraux, étant entendu qu'il s'agit de deux emplois sur lesquels une pérennisation pourrait intervenir à terme, dans l'esprit du dispositif ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs sont présentées dans les tableaux annexés à la présente délibération ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de mettre à jour le tableau des effectifs au regard des éléments ci-dessus évoqués et ci-annexés, et :

- de procéder à la création des postes permanents définis en annexe ;
- de procéder à la suppression des postes permanents définis en annexe ;
- de procéder à la création des postes non permanents définis en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits budgétaires supplémentaires nécessaires pour permettre, le cas échéant, le versement d'un régime indemnitaire aux agents recrutés sur les postes créés à l'occasion de l'adaptation du tableau des effectifs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 11 / 07 / 2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11 / 07 / 2019